

CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

**Séance du 14 décembre 2023,
Salle du Nord, 20h15**

Madame Françoise SCHÜLER, Présidente, salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, ainsi que le public et leur souhaite la bienvenue à cette dernière séance du Conseil communal de l'année. Elle remercie Messieurs Pierre Henri Chesaux et Thomas Grüter pour la décoration de la salle, puis demande à la Secrétaire de procéder à l'appel.

Présents : Mesdames et Messieurs Violeta ARSIC, Eric BARROUD, Nicolas BAUME, Nadège BEQIRI Stéphane BÖSCH, Marie-France BRIDE, Bertrand CHAUVY, Jean-Daniel CHAMPAGNAC, Alexandre CRESPO, Théophile CUCHE, Philippe DURUSSEL, Brock FIEDLER, Jean-Luc FRIEDRICH, Luc-Etienne GAGNEBIN, Joan GALLMEIER, Julia GALLMEIER, Nicole GREMAUD, Adeline GRÜTER, Marc GUERIN, Elliott HÉBERT, Blaise HEFTI, Julia LÖFSTEDT, Shelley LUGON-MOULIN, Madeleine MANIGLEY, Serge MOREL, Joanne NIKLES, Damien OGUEY, Fabian PAVILLARD (2^{ème} appel), René PAVILLARD, Eric PELLAUD, Fabien PETRUCCI, Sonia RAUSIS, Pascal SANGLERAZ, Françoise SCHÜLER, Lucas TAUXE, Philippe TAUXE, Nicolas VAUDROZ, Eve WIDMER-KNECHT, Yvan ZBINDEN.

Excusés : Mesdames et Messieurs Corinne BLANCHARD, Claude GAULIS, Fabienne GRIFFET-GASSER, Ian MAC DONALD, Frédéric MOREROD, Vincent MOTTIER.

Le premier appel fait constater la présence de 38 conseillères et conseillers.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte.

1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023

Monsieur Théophile CUCHE signale qu'à la page 110 – Tour de Romandie 2024, la date prévue est le 27 avril et non le 24 avril 2024. Cette correction sera apportée directement sur l'original.

Le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2023 est soumis au vote et accepté à l'unanimité. Elle souligne que les propos de chacune et chacun ont été mentionnés dans leur intégralité et remercie la Secrétaire car c'était une belle gageure et elle l'a tenue.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Suite au dépôt d'un postulat, Madame la Présidente propose une modification de l'ordre du jour, soit :

- 11 – Postulats
- 11.1 – Postulat pour la création d'un verger communal
- 11.2 – Postulat « fonds de rénovation des bâtiments communaux »

PROCES-VERBAL NO 11

L'ordre du jour modifié est accepté et sera suivi tel que proposé.

3. REMISE DU MÉRITE SPORTIF 2023

Monsieur Daniel NIKLES souligne que le Mérite sportif est l'occasion, non seulement d'exposer les accomplissements et les succès des athlètes et clubs locaux, mais également de mettre en lumière les efforts et le dévouement des entraîneurs, membres de comités et parents, tous dotés d'une grande détermination à atteindre leurs objectifs.

Deux Mérites sportifs sont attribués pour cette année 2023 afin de rattraper les années « Covid ». Le premier est décerné dans la catégorie « ski alpinisme » à Mlle Robine DESEYN, 17 ans, dont les résultats sont les suivants :

Hiver 2021/2022

- 3 x championne de Suisse et 1^{ère} du classement Swiss youth cup U16

Hiver 2022/2023

- 3^{ème} au classement général de coupe du monde de sprint U18
- 6^{ème} au classement général de coupe du monde overall
- 3^{ème} aux championnats suisses, individuel
- Excellents résultats au Festival Olympique de la Jeunesse européenne à Friuli Venezia Giulia (Italie) et aux championnats du monde, sprint de Boi Taull (Espagne)

Absente ce soir car engagée dans une compétition à Davos, ses parents reçoivent en son nom les félicitations de l'Assemblée, le Mérite sportif 2023 ainsi qu'un bon de CHF 500.--.

Le second Mérite sportif est attribué au Tennis Club Leysin, particulièrement formateur de jeunes et qui met sur pied des programmes diversifiés à l'intention de ses membres, tant au niveau du sport de loisir que du sport de compétition. 1^{er} club de Suisse labellisé Kid Tennis, il organise un certain nombre d'événements afin de promouvoir le Tennis.

Au cours de ces dix dernières années, plusieurs joueurs issus de la formation locale ont été engagés dans les championnats nationaux et régionaux, cadres vaudois, cadres suprarégionaux, interclubs ainsi que dans des tournois nationaux et internationaux.

- 3 joueuses ont été classées parmi les 10 meilleures de Suisse dans leur catégorie la même année
- Le Tennis Club Leysin a remporté le titre national en interclubs juniors et a été finaliste à trois autres reprises

La Municipalité remet le Mérite sportif 2023 ainsi qu'un bon de CHF de 2'000.-- à Madame Shelley LUGON-MOULIN, Vice-présidente du Tennis Club Leysin.

4. ASSERMENTATION(S)

Aucune.

5. COMMUNICATIONS DU BUREAUDÉCÈS

Depuis le dernier Conseil, nous devons déplorer le décès de cinq personnes. L'Assemblée est priée de se lever pour observer un instant de silence afin d'honorer la mémoire de Mesdames et Messieurs

PROCES-VERBAL NO 11

Xuan CHABBEY
Eliane VOGT
Elisabeth CRETENAND
François DUPERTUIS
Manuel Antonio MACEDO DE CARVALHO

Et de toutes les personnes défunt(e)s qui n'ont pas été citées.

Un souvenir particulièrement ému pour Monsieur François DUPERTUIS que beaucoup connaissent sous le nom de « Finet ». Très actif dans la vie associative de notre village, il a enseigné à de nombreux jeunes les bienfaits du sport à travers la gymnastique.

Une pensée également pour Madame Lena OSCARSSON, décédée en Suède, dans son pays natal, également très engagée dans la communauté touristique de Leysin.

NAISSANCES

Madame la Présidente souhaite la bienvenue à trois nouveau-nés. Il s'agit de :

Line GRÜTER
fille de notre Conseillère Adeline GRÜTER
Eyden HARTMANN
Mathias HOFER

Félicitations à ces familles à qui nous souhaitons beaucoup d'énergie et une corbeille de saveur à partager.

ÉLECTIONS FÉDÉRALES22 octobre 2023 – Elections Conseil National et Conseil des Etats (1^{er} tour)

Madame la Présidente relève un taux de participation pour Leysin de respectivement 40,7% et 41.77% avec les résultats que nous connaissons.

12 novembre 2023 – Election Conseil des Etats (2^{ème} tour)

Le taux de participation s'est élevé à 34,78%.

Lors de ces élections, le nouveau système Suisse Vote a pu être également expérimenté pour le dépouillement du Conseil des Etats. Elle remercie l'équipe du greffe composée de Mesdames Mélanie BORTER, Corinne DELACRÉTAZ et Monsieur Jean-Jacques BONVIN pour leur gestion efficiente et professionnelle. Les résultats ont pu être transmis rapidement et sans heurt à la Chancellerie.

REPRÉSENTATIONS

Depuis la dernière séance, Madame la Présidente a été invitée à participer à

- La rencontre des Présidents et Présidentes des Conseils communaux du District d'Aigle initiée par Monsieur le Préfet
- La cérémonie du Souvenir Français. Elle remercie Monsieur Nicolas BAUME de l'avoir remplacée à cette occasion
- L'Assemblée ordinaire d'automne de la Paroisse Ormonts-Leysin
- La visite de la Commune de Monsieur le Préfet du District d'Aigle.

6. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 5/2023 : BUDGET DE L'EXERCICE 2024

Monsieur Stéphane BÖSCH, Président de la Commission des finances, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité des personnes présentes d'accepter les conclusions du préavis.

La parole n'étant pas demandée, Madame la Présidente lit les conclusions du préavis qui sont :

- D'approuver le budget de fonctionnement de la Commune pour l'année 2024 qui se présente comme suit :

Revenus	CHF 21'279'900.--
<u>Charges</u>	<u>CHF 21'855'560.--</u>
Excédent de charges	CHF - 575'660.--

La parole n'étant pas demandée, les conclusions sont soumises au vote et acceptées à l'unanimité.

7. RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION SUR LA VISITE DES BÂTIMENTS ET DOMAINES COMMUNAUX POUR L'ANNÉE 2023 ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

Ce rapport a été envoyé à chaque Conseillère et Conseiller et compte tenu de sa longueur, il n'en est pas donné lecture.

Monsieur Serge MOREL souligne qu'un montant de CHF 38'000.-- va être investi pour rafraîchir la peinture de la Salle du Nord alors que des éléments tels que le manque d'éclairage dans les loges et tous les problèmes concernant la régie-lumière et l'éclairage des spots dans la salle nécessiteraient une intervention plus urgente.

La parole n'étant plus demandée, le rapport est soumis au vote et accepté à l'unanimité.

8. NOMINATIONSCommission de gestion

Suite à la démission de Monsieur Fabien PETRUCCI, le PLR-Entente Leysenoude propose Monsieur Lucas TAUXE pour son remplacement.

Ce dernier est félicité pour cette nouvelle fonction.

9. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ**Madame Laurence HABEGGER**ENNEIGEMENT MÉCANIQUE

Les mises à l'enquête publique du projet d'extension de l'enneigement mécanique sur le domaine skiable sont toujours en cours d'examen par les autorités cantonales. Leurs conclusions devraient être connues dans les meilleurs délais.

PROCES-VERBAL NO 11

Afin d'expliquer au grand public et à tous les milieux intéressés les contours de ce projet, un site officiel d'information a été mis en ligne ce jour. Fruit d'un groupe de travail réunissant les Municipalités de Leysin et d'Ormont-Dessous, TLML SA et des représentant-e-s du secteur touristique, cette réalisation s'attache à présenter factuellement les qualités environnementales et les nécessités économiques des nouvelles installations.

Vous êtes invités à en prendre connaissance à l'adresse canons-a-neige.tlml.ch ou sur le site de la Commune de Leysin.

CAMPING-CARS – CONCEPT D'ENCAISSEMENT DE LA TAXE DE SÉJOUR

Une application informatique permet aux camping-cars de payer leur emplacement et la taxe de séjour sans se rendre au centre sportif ou à l'office du tourisme. Ce concept est compatible avec checkin-Leysin et génère un QR code afin que nos hôtes bénéficient de certains avantages.

PRÉAVIS 2024

FINANCEMENT DE LA RÉNOVATION DU CHALET DE L'ENTRAIDE ET MISE A DISPOSITION D'UN ESPACE DE TRAVAIL PARTAGÉ

Dans un souci de maintenir ses bâtiments en état, la Municipalité a étudié diverses opportunités de développement du Chalet de l'Entraide. Un des objectifs du programme de législation vise la création d'un espace de coworking. Trois personnes ont fait part de leur intérêt et déjà travaillé sur le développement de ce concept au Chalet de l'Entraide. Ce projet vous sera présenté par le biais d'un préavis en mars prochain.

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE LA TAXE DE SÉJOUR

Suite à la nouvelle loi adoptée par le Canton ainsi qu'à la demande de Communes vaudoises, le règlement de la taxe de séjour nécessite une modification afin de pallier aux lacunes concernant l'encaissement de taxes de séjour qui actuellement ne sont pas déclarées, en particulier en ce qui concerne la plateforme Airbnb. L'Union des Communes Vaudoises (UCV) a signé un accord avec Airbnb pour un encaissement centralisé facilité de la taxe de séjour. Ce projet pilote est entré en vigueur le 1^{er} avril 2023 avec la participation d'une vingtaine de communes, qui devraient être rejointes par la quasi-totalité des communes en 2024.

Afin d'offrir à nos hôtes une contrepartie en compensation du paiement de la taxe de séjour, la Municipalité est en discussion avec tous les partenaires afin de proposer dès 2024, un catalogue de prestations attrayantes. Pour information, d'autres communes des Alpes Vaudoises se sont également engagées auprès de la plateforme check-in d'Omnisoftory.

Monsieur Pierre-Alain DUBOIS :

RUISSEAU DE CRETTAZ

La 2^{ème} étape des travaux de réfection du ruisseau de Crettaz qui consistait à remettre le cours d'eau dans son DP, a été réalisée avec un coût de moins de fr. 50'000.—avec une subvention à hauteur de 60% par la DGE-Eau. Les travaux ont été exécutés par le Groupement Forestier Leysin – Les Ormonts (GFLO) et la Commune de Leysin. La DGE-Biodiversité s'est chargée de contrôler si chaque arbuste arraché avait bien été replanté le long de ce cours d'eau, afin de faire de l'ombre aux truites et donner un bon aspect visuel à l'entrée du village.

PROCES-VERBAL NO 11

RUISSEAUX DES BARMES ET DU LARREVOIN

Il a été procédé à l'évacuation de billes de bois qui obstruaient le lit de ces ruisseaux ainsi qu'à la coupe et l'arrachage des plantes envahissantes le long des berges. Ce travail devra être répété 2 fois l'an durant les trois à cinq prochaines années afin d'éradiquer ces plantes. Ce travail a également été réalisé par le GFLO et subventionné à hauteur de 60% par l'Etat de Vaud.

PONTY – LAVE TORRENTIELLE

La nuit dernière, une lave torrentielle a déferlé le long du ruisseau du Larrevoin en contrebas de la ferme de la famille WIDMER-KNECHT. Un glissement de terrain d'un peu plus de 100 mètres de long a obstrué le ruisseau de Ponty provoquant une retenue d'eau qui a cédé. Cette vague d'une largeur de 3 à 5 mètres a tout arraché et engendré un amas de matière de près de 200 m³. Les Services communaux de Leysin et d'Aigle, le GFLO, la DGE-Eau, Romande Energie et la Société du Gaz étaient présents sur place. Fort heureusement, aucune victime n'est à déplorer mais selon les dires, deux ponts ont été arrachés et six véhicules abîmés, dont un n'avait toujours pas été retrouvé à 14h00.

CHALET D'ALPAGE DU TEMELEY

La première étape des travaux concernant la rénovation intérieure est terminée. La réfection des toits en tavillons devrait être réalisée en 2024 par Despond Entreprises sàrl. L'entreprise Veuve sàrl oeuvrant traditionnellement sur Leysin ne pourra réaliser ces travaux en raison de son carnet de commande déjà complet pour 2024. Si le budget final le permet, selon le préavis accordant un crédit de fr. 880'000.--, la 2^{ème} étape concernant l'appartement de l'amodiateur sera entreprise. Elle se résume en deux chambres, un salon avec kitchenette et une salle de bain. Le rêve pour notre amodiateur et Député vaudois Alain CORNAMUSAZ !

Monsieur Daniel NIKLES :

PREAVIS 2024

RENOUVELLEMENT MATÉRIEL INFORMATIQUE - 20 JUIN 2024

Le matériel informatique des services communaux, GSL et l'ATALC qui date de 2017 donne des signes d'obsolescence et doit être renouvelé. Les applications métiers sont régulièrement mises à jour et le seront continuellement.

FONDS DÉVELOPPEMENT DURABLE - 26 SEPTEMBRE 2024

Comme mentionné dans le rapport de la Commission des finances, un fonds pour le développement durable va être créé avec la mise sur pied d'un règlement concernant l'octroi de subventions communales, qui encourage les habitants et entreprises à prendre des mesures volontaires dans le domaine de la protection de l'environnement.

MESURES D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

En ce qui concerne l'approvisionnement électrique, les mesures prises par la Confédération, le niveau élevé de remplissage de nos barrages et l'état de disponibilité du parc nucléaire français, nous permettent d'aborder l'hiver 2023-2024 avec davantage de sérénité que l'année dernière. Les réserves de gaz devraient suffire pour combler un éventuel manque pour cet hiver et le printemps prochain.

Au vu de cette situation, le Conseil d'Etat ne prévoit pas la réactivation des deux décrets concernant la transmission des données des grands consommateurs, ni de

PROCES-VERBAL NO 11

celui portant sur l'éclairage non essentiel. Toutefois, la Municipalité a décidé de maintenir les mesures prises l'année passée en matière d'éclairage public. Les illuminations de Noël seront en fonction du 6 décembre 2023 au 6 janvier 2024 et s'éteindront à 23h00 en fonction de l'éclairage public.

Par ailleurs, en matière d'économie d'énergie, les mesures mises en place l'hiver dernier sont maintenues, à savoir :

- Limitation de la température à 20° C dans l'ensemble des bâtiments communaux (salles de sport 16°C) et optimisation des différents chauffages.
- Suspension de la location de la Maison de Paroisse du 1^{er} novembre au 1^{er} avril (chauffage électrique)
- Mise hors gel du Chalet de l'Entraide
- Limitation du chauffage (électrique) des édicules publics et de la halte de Versmont

GSL

- Application des mesures communales en matière de chauffage des locaux
- Réduction de la température de l'eau de la piscine à 26° et durant la nuit, installation de couvertures afin de conserver la chaleur et arrêt des pompes

Tobogganing Park

- Réduction de la puissance des chauffages
- Eau chaude coupée dans les toilettes
- Gestion fine de l'éclairage

La Municipalité recommande aux citoyens de poursuivre les mesures d'économie d'énergie préconisées l'année dernière et aux commerces et entreprises les mesures d'extinction des éclairages non-essentiels.

Monsieur Jean Philippe RYTER :

SYSTÈME D'INFORMATION DU TERRITOIRE (SIT)

Un préavis a été accepté par le Conseil communal en 2015 afin que notre Commune mette en place un SIT. Récemment mis à jour, il sera accessible dès le 22 décembre prochain sur le lien leysin.geocommunes.ch. Cette plateforme contient bon nombre d'informations pour le tout public (cadastre – aménagement du territoire – énergie – environnement – dangers naturels – mobilité). Il contient également des couches métiers accessibles uniquement aux services communaux (assainissement – distribution de l'eau – autres réseaux – registre cantonal des bâtiments – patrimoine communal – abris PC).

RC 709

La liaison Crettaz-Leysin qui chemine le long de la RC 709 est ouverte aux piétons et cyclistes. Le tapis définitif sera posé au printemps prochain.

27 arbres de 6 essences différentes et 1'295 arbustes de 33 essences différentes seront replantés. Ce choix été fait de concert avec le GFLO et la DGE-Biodiversité. Le solde des travaux consiste à l'implantation d'un passage piétons à hauteur du bâtiment « La Carraye ».

PROCES-VERBAL NO 11

AERA - STEP INTERCOMMUNALE

Les fondations de la nouvelle STEP intercommunale d'Aigle sont déjà réalisées.

Les travaux concernant les conduites de transport entre Leysin et Aigle vont débuter au printemps 2024.

Les projets concernant les installations de prétraitement à Leysin et la micro-centrale de turbinage à Aigle sont en cours de finalisation et devraient être mis à l'enquête publique au printemps 2024. Les travaux devraient débuter entre la fin 2024 et début 2025.

Le raccordement des eaux usées de Leysin à la STEP d'Aigle est toujours prévu pour août 2025.

Les tractations concernant le turbinage du Pont de la Tine sont toujours en cours avec la société GASA SA.

CRÉATION D'UN DDP EN FAVEUR DE L'AERA

En 2021, un préavis avait été accepté par le Conseil communal et autorisait la Municipalité d'octroyer un DDP à l'AERA pour la construction d'une installation de prétraitement. Une nouvelle appréciation de situation prévoit le déplacement des ouvrages dans l'angle Sud-Ouest de la parcelle. Un préavis sera présenté en mars prochain.

ENTRETIEN DES ROUTES 2024 - 2026

Une étude concernant un plan quinquennal pour l'entretien des routes communales a été réalisée par le bureau ERTEC. Un préavis sera présenté en mars concernant ce projet.

RÉFECTION DE LA ROUTE DE CRÉTASSE

Les travaux consistent à la mise en séparatif des eaux sur 140 m, changement des conduites d'adduction et réfection de l'enrobé bitumineux. Cette route étant privée, la Municipalité a entamé des pourparlers avec les propriétaires pour une participation financière de leur part.

AUTOCONTRÔLE ET DISTRIBUTION DE L'EAU

Dans le cadre du rapport d'inspection et de l'autocontrôle du service des eaux, l'OFCO a imposé les mesures suivantes :

- construction du réservoir des Lapiés qui devrait permettre la suppression de deux réservoirs (Chamois et Bryon) avec présentation d'un préavis en mars prochain
- mise aux normes du captage de la source des Deux Rochers

MISE EN SÉPARATIF DU RÉSEAU D'ÉVACUATION DES EAUX

Les travaux à entreprendre sur le territoire sont conséquents. La Municipalité a opté pour le secteur situé entre le bas et le haut des Esserts. Ce projet permettra de réduire le volume d'eau claire vers la STEP intercommunale.

RÈGLEMENT SUR LA DISTRIBUTION DE L'EAU

Un nouveau règlement sur la distribution de l'eau avec application de nouveaux tarifs sera présenté d'ici la fin de l'année.

PROCES-VERBAL NO 11

Monsieur Jean-Marc UDRIOT :

MOBILITÉ

Lors du Conseil communal de septembre dernier, une information avait été communiquée au sujet de l'optimisation des coûts concernant les différents projets liés à la mobilité. Cette dernière a pris un peu de retard et des précisions seront apportées lors de la séance du Conseil communal du mois de mars prochain.

Un préavis vous sera présenté concernant l'interface de la Place Large dans le cadre de l'optimisation des coûts. Dans le respect des crédits octroyés en début de législature, il a été investi plus de CHF 200'000.— pour les études concernant l'interface.

PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL (PACOM)

La Municipalité souhaitait déposer ce dossier à l'enquête publique durant le dernier trimestre 2023, malheureusement cela n'a pas été possible, notamment en raison du dossier concernant la mobilité ainsi que des négociations avec certains propriétaires. La mise à l'enquête est donc repoussée au 1^{er} trimestre 2024 avec présentation d'un préavis.

SALLE DU NORD

Suite à l'intervention de Monsieur Serge MOREL, Monsieur le Syndic tient à préciser que cette salle tient à cœur de la Municipalité sauf qu'elle ne sait pas qu'en faire. Il est vrai qu'il est prévu un montant de CHF 38'000.-- pour la réfection de la peinture il n'en reste pas moins que la Commune ne dispose pas de véritable salle pour accueillir efficacement une assemblée générale, événements ou autres animations. La Municipalité cherche des solutions car même si cette salle est belle, elle est trop petite et compliquée d'accès. Sa réfection et remise aux normes nécessiteraient un investissement de plusieurs millions.

PRÉAVIS - FONDS DE COMPENSATION LIÉ A LA PROBLÉMATIQUE DU MANQUE DE NEIGE ET A LA TRANSITION TOURISTIQUE

Ce préavis, en lien avec la société de remontées mécaniques Leysin – Les Mosses – La Lécherette, sera certainement déposé entre les Communes de Château-d'Oex, Ormont-Dessous et Leysin.

VŒUX DE FIN D'ANNÉE

Il adresse ses remerciements :

- à ses collègues de la Municipalité avec lesquels il travaille en étroite collaboration avec une franche discussion. L'exécutif travaille pour le bien de la communauté, preuve en est, les 17 préavis qui sont prévus pour l'année 2024
- aux collaborateurs et collaboratrices communaux car sans leur travail efficace, ni la Municipalité, ni le Conseil communal ne pourrait accomplir sa tâche
- aux membres du Conseil communal avec qui les débats sont parfois contradictoires mais toujours empreints de respect. Il est important de poursuivre sur cette base et de toujours trouver des terrains d'entente.

Socrate, philosophe grec du 5^{ème} siècle Av. J.-C. a écrit : *Les esprits forts discutent des idées, les esprits moyens discutent des événements et les esprits faibles discutent des gens.*

PROCES-VERBAL NO 11

Il souhaite à tous de belles Fêtes de fin d'année et surtout une bonne santé !

A son tour, Madame la Présidente remercie chaleureusement Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux pour leur diligence à mener à bien les affaires communales souvent complexes et ardues. Ils mettent de leur temps et de leur personnalité tout au long de l'année pour ce village que nous aimons tous et tient à leur exprimer sa gratitude.

10. INTERPELLATIONS

Aucune interpellation n'est ouverte ce jour.

11. POSTULATS**11.1 Postulat pour l'aménagement d'un verger communal**

Madame la Présidente rappelle les éléments adoptés lors de la séance du Conseil de septembre dernier, soit de :

1. ne pas prendre en compte la correspondance de la Municipalité datée du 21 août,
2. transformer cette motion en postulat,
3. solliciter la Commission « Energie, climat et durabilité (CECD) » pour qu'elle rapporte sur la prise en considération du postulat lors de la présente séance.

A l'issue de ces phases, le Conseil communal devra voter sur la prise en considération de ce postulat.

En raison de l'hospitalisation de Monsieur Claude GAULIS, Rapporteur de la Commission, Madame Joan GALLMEIER, Présidente, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité des membres présents, de prendre en considération le postulat visant à la création d'un verger communal à Leysin.

Monsieur Luc-Etienne GAGNEBIN communique que suite à la première séance de la CECD, certains membres de la commission ont émis des doutes quant à la motivation ou l'envie des villageois de disposer d'un verger. Afin de pouvoir donner des éléments de réponse, un petit sondage a été effectué sur les réseaux sociaux ainsi que dans la rue. Si la Municipalité gardait l'idée qui a été proposée de gérer ce verger en collaboration avec une association, 62 personnes ont déjà fait savoir qu'elles étaient intéressées à faire partie de cette association. Par ailleurs, si la Municipalité souhaitait permettre aux gens de parrainer des arbres, une cinquantaine de personnes sont prêtes à le faire pour un montant d'environ CHF 6'500.--. Cela démontre un certain intérêt pour ce projet dans le village et que des personnes sont prêtes à donner du temps et de l'argent.

La parole n'étant plus demandée, la prise en considération de ce postulat est soumise au vote et refusée à la majorité.

11.2 Fonds de rénovation des bâtiments communaux

Au nom du Forum, Monsieur Stéphane BÖSCH donne lecture du postulat (*cf annexe*) qui demande à la Municipalité d'étudier la possibilité de prévoir un fonds de rénovation pour les bâtiments communaux dans les budgets futurs.

Monsieur Jean-Luc FRIEDRICH est surpris quant aux points qui spécifient que la Commission de gestion doit définir annuellement les travaux les plus urgents à réaliser, éléments qui relève de l'organe exécutif et non législatif. La Commission de gestion est

PROCES-VERBAL NO 11

chargée d'examiner la gestion de l'année écoulée et en aucun cas de faire des prévisions et projections sur l'année future. Ce n'est donc pas à la Commission de gestion de définir du type de travaux urgents à effectuer.

Il se demande si ce postulat est utile aujourd'hui suite à la communication de Madame la Municipale au sujet d'un certain nombre de mesures qui vont être prises. Il semble que la Municipalité a déjà une vision de la gestion des bâtiments qui tient compte d'un équilibre financier relativement précaire. De plus, ces projets vont passer par des préavis, donc finalement le cheminement est logique, l'exécutif fait des propositions, le législatif les adopte et non l'inverse.

Monsieur le Syndic, relève que dans les grandes lignes, la Municipalité peut travailler sur ce postulat. Toutefois, il stipule que la Loi sur l'énergie du 30 août dernier n'est pas encore entrée en force. Un débat politique au Grand Conseil vaudois aura encore lieu en début d'année prochaine et suivant les résultats, un référendum populaire pourrait potentiellement être déposé, que cela soit du côté droit ou gauche de l'hémicycle. Il rejoint également les propos de Monsieur FRIEDRICH en mettant en garde le risque de cogestion. Cela reste le rôle de la Municipalité de proposer ce qu'il est nécessaire d'assainir en premier. En revanche, il adhère à l'idée de ce postulat qui, à son sens, moyennant ces deux remarques, pourra être travaillé.

La parole n'étant plus demandée, l'adoption de postulat est refusée à la majorité.

12. MOTIONS

La motion concernant l'aménagement de la cour d'école du Suchet est encore en cours de traitement.

13. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

RC 709

Monsieur Nicolas BAUME souligne que suite aux pluies de ces derniers jours, deux ruisseaux se sont formés autour de l'îlot où est prévu le passage piétons. Sera-t-il remédié à ce problème avec la dernière couche de revêtement bitumineux ?

Monsieur Jean Philippe RYTER confirme que cette problématique d'écoulement au-dessus de la route et qui se déverse derrière les Moloks est connue et sera résolue. En ce qui concerne l'écoulement de l'autre côté du rond-point, un caniveau a été posé en amont du carrefour et récupère déjà 99% de l'eau. La pose des dernières couches de revêtement bitumineux canaliseront la totalité du flux.

LAITERIE LA LORRAINE

Madame Joan GALLMEIER attire l'attention sur la situation financière précaire de la Laiterie et encourage l'Assemblée à y acheter son fromage.

PONTY – RC 709

Madame Eve WIDMER-KNECHT adresse ses remerciements pour les travaux rapidement entrepris au chemin de Ponty suite à la lave torrentielle.

Elle relève également l'excellente initiative concernant la création du passage piétons à l'entrée de Leysin.

PROCES-VERBAL NO 11SÉANCES CONSEIL COMMUNAL 2024

- 14 mars
- 20 juin
- 26 septembre
- 12 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente adresse ses meilleurs vœux de fin d'année et demande à la Secrétaire de procéder au contre-appel qui fait constater la présence de 39 personnes.

Des remerciements sont adressés à Mesdames Eve WIDMER-KNECHT, Adeline GRÜTER et Messieurs Pascal SANGLERAZ et Elliott HEBERT pour la préparation de l'apéritif dînatoire.

La séance est levée à 21h20.

Leysin, le 14 décembre 2023

Pour le Conseil communal :
La Présidente : La Secrétaire :
Françoise SCHÜLER Corinne DELACRETAZ



Annexe : Postulat « Fonds de rénovation des bâtiments communaux »

Leysin, le 10 décembre 2023

Postulat: Fonds de rénovations des bâtiments communaux

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Conseillères et Conseillers.

Les membres du Forum souhaitent demander à la Municipalité s'il est prévu à l'avenir d'inclure un fonds de rénovation des bâtiments communaux dans le budget.

Pour rappel la révision de la Loi sur l'énergie (LVLEne) du 31 août 2023 stipule entre autre les deux points suivants:

- A titre d'exemplarité ; outre le fait que les communes sont encouragées, avec l'aide de l'Etat, à l'élaboration d'un plan énergétique ou climatique, les communes sont aussi encouragées à respecter les exigences que se fixe l'Etat sur les bâtiments dont il est propriétaire, les communes pouvant édicter des exigences plus ambitieuses ;
- En tant que propriétaires fonciers, les communes seront soumises aux mêmes obligations que les autres propriétaires fonciers, leurs bâtiments pouvant faire l'objet de subventions du Programme Bâtiments. L'exposé des motifs évalue à environ 700 à 800 bâtiments communaux qui devraient probablement être assainis selon les nouvelles normes et environ à 2'500 bâtiments communaux actuellement chauffés aux énergies fossiles qui devraient passer aux énergies renouvelables.

Nous sommes conscients que la maîtrise des comptes et budgets communaux représente un défi annuel surtout depuis ces dernières années (Covid, coûts des ressources énergétiques, inflation,...).

Néanmoins, depuis bien des années, nombre de bâtiments communaux se trouvent vieillissants, partiellement abandonnés, plus aux normes, mal isolés, avec des systèmes de chauffage coûteux ou obsolètes.

Des bâtiments comme la maison de paroisse et l'ancien collège sont très mal isolés, fonctionnent au chauffage électrique/mazout et la toiture de l'ancien collège est en mauvais état.

Laisser ces bâtiments ainsi force à dépenser des sommes astronomiques au moment de leur rénovation et/ou mise aux normes, argent qui manque bien souvent dans les caisses de notre commune, et nous pousse à des solutions comme l'endettement voire de lever le plafond d'endettement.

Une première piste de réflexion à ce problème pourrait être la suivante :

- Mandater une entreprise pour faire un état général des bâtiments communaux comme l'a fait la société Ertec pour nos routes récemment
- Allouer un montant annuel dans le budget communal
- Fournir un bilan annuel à la COGEST de la consommation énergétique (électricité/gaz/mazout) de chaque bâtiment n'étant plus aux normes
- Laisser le soin à la Commission de Gestion de définir annuellement quels sont les travaux les plus urgents à entreprendre pour l'année suivante
- Pour la COGEST annoncer au plus tard lors du dernier Conseil Communal annuel quels seront le ou les bâtiments qui bénéficieront du budget et la nature des travaux

Ceci apporterait entre autres les avantages suivants :

- Une meilleure maîtrise des coûts de rénovations des biens immobiliers communaux
- Un léger frein à la hausse régulière du plafond d'endettement
- La possibilité de réutiliser ces locaux pour la commune et ses habitants
- Des rentrées locatives et diverses pour la commune sur le long terme permettant d'autres rénovations

Au vu de ce qui précède nous demandons donc à la Municipalité d'étudier la possibilité de prévoir un fonds de rénovation pour les bâtiments communaux dans les budgets futurs.

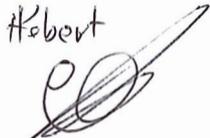
En souhaitant bonne réception de votre part à tous de ce qui précède, nous vous souhaitons Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Conseillères et Conseillers de très bonnes fêtes de fin d'année.

Date de dépôt: 14 décembre 2023

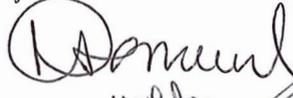
Bosch



Hebert



Grewaud



Galluccio



Niklov



Championne

Références:

<https://www.ucv.ch/ucv/prestations/consultations/detail-consultations/revision-de-la-loi-sur-lenergie-ivlene>